



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
14 avril 2020  
Français  
Original : anglais

---

### Lettre datée du 14 avril 2020, adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de vous informer que, sous la présidence de la République dominicaine, le Conseil de sécurité compte organiser, le 21 avril 2020, une visioconférence publique intitulée « Protéger les civils de la faim engendrée par les conflits ».

À cet égard, la République dominicaine a établi la note de cadrage ci-jointe (voir annexe). Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Président du Conseil de sécurité  
(Signé) José **Singer Weisinger**



## **Annexe à la lettre datée du 14 avril 2020 adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité**

### **Maintien de la paix et de la sécurité internationales : protéger les civils victimes de la faim engendrée par les conflits**

#### **Note de cadrage**

Deux ans après l'adoption de l'historique résolution [2417 \(2018\)](#) du Conseil de sécurité, la République dominicaine organisera une séance d'information du Conseil sur l'un des plus grands défis humanitaires auxquels doivent faire face les civils dans la plupart des pays touchés par un conflit : la faim engendrée par les conflits.

#### **Contexte**

Le Conseil de sécurité s'est prononcé à l'unanimité sur la nécessité de mettre un terme à la faim engendrée par les conflits.

En adoptant la résolution [2417 \(2018\)](#) du Conseil de sécurité et la précédente déclaration de sa présidence ([S/PRST/2017/14](#)), les membres du Conseil ont exprimé clairement et unanimement leur volonté politique de mettre un terme à la faim engendrée par les conflits. Dans sa résolution, le Conseil a fermement condamné l'utilisation à l'encontre des civils de la famine comme méthode de guerre et les refus d'accès humanitaire aux fins de la prévention de la famine, mettant en lumière le lien de cause à effet qui existe entre les conflits armés, l'insécurité alimentaire et la famine.

Conscient de la nécessité cruciale de mettre fin au cercle vicieux du conflit et de l'insécurité alimentaire, le Conseil, dans sa résolution, a demandé au Secrétaire général et aux gouvernements de lui faire régulièrement rapport sur l'application de ladite résolution, notamment en détectant les signes incitant à donner rapidement l'alerte.

Au cours de ces deux dernières années, les faits ont continué de montrer que les guerres et les conflits sont un des principaux facteurs d'insécurité alimentaire, faisant payer un lourd tribut aux civils, y compris aux femmes et aux enfants. Ce constat doit mobiliser tous les acteurs qui œuvrent à la prévention et au règlement des conflits dans le but de préserver le bien-être des générations futures.

Malgré une réduction de la pauvreté, une amélioration de la production agricole et une augmentation de la richesse à l'échelle mondiale, les statistiques dévastatrices sur la faim et le risque de famine ne sont, hélas, que trop bien connues désormais.

Ainsi, comme il ressort du *Rapport mondial sur les crises alimentaires 2019*, plus de 113 millions de personnes dans 53 pays se trouvaient, en 2018, en situation d'insécurité alimentaire aiguë et nécessitaient une aide urgente en matière d'alimentation, de nutrition et de subsistance. Ces chiffres alarmants sont imputables aux conflits et à l'insécurité, autant qu'aux chocs climatiques et économiques.

Dans le rapport intitulé *L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2017*, il est conclu que « [l']insécurité alimentaire est en soi un facteur qui peut déclencher la violence et l'instabilité, particulièrement dans les contextes caractérisés par des inégalités diffuses et par des institutions fragiles » et que « [l]es interventions visant à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition qui tiennent

compte des situations de conflit et qui sont menées en temps utile peuvent contribuer à la pérennisation de la paix »<sup>1</sup>.

Par ailleurs, de nombreux pays touchés par un conflit sont également aux premières loges lorsqu'il s'agit de subir les effets néfastes des changements climatiques : sécheresses aiguës, précipitations irrégulières, inondations et autres catastrophes liées au climat. L'interaction entre tous ces facteurs, dans un contexte déjà vulnérable, a des effets dévastateurs sur les civils et constitue une menace grave pour la réalisation du développement durable.

Les conflits touchent toutes les dimensions de la sécurité alimentaire, se révélant dévastateurs en termes civils et humanitaires.

Les dimensions principales de la sécurité alimentaire sont au nombre de quatre : la disponibilité physique des aliments, l'accès économique et physique aux aliments, l'utilisation des aliments et la stabilité des trois autres dimensions dans le temps<sup>2</sup>. Malheureusement, les conflits mettent à mal toutes ces dimensions, en détruisant les exploitations agricoles, les routes et les ports, en compromettant la stabilité économique et en perturbant l'accès humanitaire.

Les effets sur les civils sont dévastateurs. Près de 80 % des 155 millions d'enfants qui souffrent d'un retard de croissance de par le monde vivent dans des pays touchés par un conflit<sup>3</sup>, et le nombre de personnes qui sont « littéralement au bord de la famine » s'élève désormais à 124 millions<sup>4</sup>. De surcroît, les conséquences pour la santé, bien connues, qu'entraîne la faim lorsqu'elle se transforme en famine ne peuvent trouver justification aux yeux de la communauté internationale.

Qui plus est, dans de nombreux contextes, le fait de perturber sans discernement l'accès humanitaire et d'affamer les populations en temps de guerre exacerbe l'insécurité alimentaire et contribue au risque de famine. Ces violations flagrantes du droit international humanitaire par les parties aux conflits continuent d'entraver l'action humanitaire fondée sur des principes et de faire obstacle au travail accompli pour répondre aux besoins des personnes touchées.

Au-delà des conséquences immédiates qu'elle entraîne sur la santé humaine, l'aggravation de la faim est devenue une cause de migration et un phénomène exploité par les groupes terroristes pour recruter. Le Programme alimentaire mondial révèle que ce sont les pays théâtres de conflits armés où l'insécurité alimentaire est la plus forte qui connaissent la migration de réfugiés la plus importante.

Nous pouvons éliminer la faim d'ici à 2030, mais pas en présence de conflits. Il reste encore beaucoup à faire.

### Questions clés

1. Que faire pour favoriser une mise en œuvre intégrale de la résolution [2417 \(2018\)](#) du Conseil de sécurité, en recourant, notamment, aux outils dont disposent les membres du Conseil ?

<sup>1</sup> Le rapport annuel est publié conjointement par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds international de développement agricole, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Programme alimentaire mondial et l'Organisation mondiale de la Santé.

<sup>2</sup> Programme de sécurité alimentaire Commission européenne-FAO, « Introduction aux concepts de la sécurité alimentaire » (2008).

<sup>3</sup> Propos du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, Mark Lowcock.

<sup>4</sup> Propos du Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial, David Beasley.

2. Comment les missions déployées par le Conseil de sécurité, en particulier ses opérations de paix et ses missions politiques spéciales, peuvent-elles contribuer à prévenir et à atténuer la faim engendrée par les conflits ?

3. Quel type de mesure le Conseil de sécurité devrait-il prendre pour aider les organisations humanitaires à répondre aux besoins des personnes victimes de la faim engendrée par les conflits ?

4. De quelles capacités en matière d'alerte rapide le Conseil de sécurité doit-il se doter pour apporter des réponses rapides, et quelles sont les mesures institutionnelles qui permettraient d'améliorer les capacités actuelles ?

#### **Modalités et intervenants**

Cette séance d'information se tiendra le 21 avril 2020. Les modalités en seront précisées en temps opportun. Les intervenants seront les suivants :

- Qu Dongyu, Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ;
- David Beasley, Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial ;
- Jan Egeland, Secrétaire général du Conseil norvégien pour les réfugiés.

---